



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

PRESIDENCE : Mme la Vice-Présidente

DELIBERATION N°35

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Salah-Eddine KHOUIEL; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. Claude MATHIEU; M. André BENSACKOUN; M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Nathalie CHEVILLARD

POUVOIR(S) : Néant

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : R&M – BUDGET - COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 DES BUDGETS
ANNEXES DU CCAS**

Une présentation détaillée est jointe au présent rapport et présente les comptes administratifs des 5 budgets annexes :

- ✓ La Résidence autonomie "le Sans Souci",
- ✓ le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) "le Chêne de Mérindol",
- ✓ le SSIAD/ESA (Service de Soins Infirmiers à Domicile / Equipe Spécialisée Alzheimer),
- ✓ le PIS13 (Pôle Info Sénior 13),
- ✓ le SAAD (Service d'Aide à Domicile).

Le Maire-Président du CCAS s'est retiré lors du vote des comptes administratifs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles et R314-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

L'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local en application des articles L.2122-21, L.3221-2 et 4231-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'annexe de présentation des comptes administratifs des 5 budgets annexes

DECIDE

- **D'APPROUVER** les comptes administratifs 2025 des budgets annexes (Résidence Autonomie, CHRS, SSIAD, Pole infos Seniors et SAAD) dont les résultats comptables sont identiques aux comptes de gestion de Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable Aix-en-Provence ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ;
- **DE DONNER** pouvoir à la Vice-Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/05/26
et de la publication le 08/05/26